



**Pithiverais**  
Communauté de Communes  
*Un territoire qui rayonne*

# Note brève et synthétique Budget 2022

---

## 1. Cadre réglementaire

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Budget 2022 retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement sur le budget principal et les budgets annexes.

## 2. Le contexte 2022 de la Communauté de Communes du Pithiverais

Le vote du présent budget est proposé, comme le prévoit la réglementation, après la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au conseil communautaire du 7 avril 2022.

Le budget est construit avec l'instauration de la taxe GEMAPI et sans augmentation des taux de la fiscalité. Il respecte le principe de prudence dans l'estimation des recettes et de sincérité au niveau de l'inscription des dépenses. Il tient compte aussi des impacts du contexte économique, avec une hausse prévisible sur les fluides (environ 200 000€) et des matières premières.

Les priorités de la CCDP restent la réalisation d'investissements structurants pour le territoire et le maintien d'une offre de services de qualité et adaptée aux besoins des administrés, tout en maîtrisant les dépenses.

La maîtrise de l'endettement reste aussi un enjeu fondamental. L'encours de la dette s'élève à 6,66M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Il est à noter que les budgets primitifs principal et annexes sont présentés avant le vote des comptes administratifs 2021, mais avec la reprise anticipée des résultats antérieurs, et avec les reports d'investissement.**

### 3. Vue synthétique des budgets 2022

	BP 2021		BP 2022	
	Fontionnement	Investissement	Fontionnement	Investissement
Budget principal	25 866 725	8 784 735	27 460 000	7 412 500
Budget annexe ADS	314 230	19 716	390 500	19 000
Budget annexe SPANC	82 150	329 831	126 000	235 150
Budget annexe ZAE CCDP	2 664 635	1 464 449	1 746 464	1 224 377
Budget annexe ZAE Sermaises	501 058	461 493	846 195	414 715
	<b>29 428 798</b>	<b>11 060 224</b>	<b>30 569 159</b>	<b>9 305 742</b>
Budgets votés avec reprise des résultats				

### 4. La vue globale du budget principal 2022

#### 4.1 Vue globale du budget 2022

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	DEPENSES	BP 2022	Chap.	RECETTES	BP 2022
011	Charges à caractère général	8 954 931	013	Atténuation de charges	59 647
012	Frais de personnel et assimilés	4 845 000	70	Produits de gestion courante	581 870
014	Atténuation de produits	4 300 000	73	Impôts et taxes	14 109 329
022	Dépenses imprévues	1 700 000	74	Dotations, subventions, participations :	4 316 547
65	Autres charges de gestion courante	5 640 000	75	Autres produits de gestion courante	465 400
66	Charges financières	150 000	76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	50 000	77	Produits exceptionnels	0
<b>Total des Dépenses réelles</b>		<b>25 639 931</b>	<b>Total des Recettes réelles</b>		<b>19 532 793</b>
023	Virement à la section d'Investissement	920 069	002	Résultat de Fonctionnement reporté	7 857 207
042	Opé. D'ordre de transfert de section à section	900 000	042	Opé. D'ordre de transfert de section à s	70 000
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>1 820 069</b>	<b>Total des Recettes d'ordre</b>		<b>7 927 207</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 460 000</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 460 000</b>

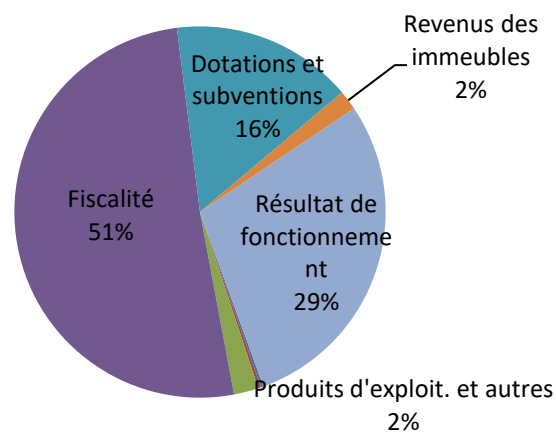
#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses	BP 2022	Chap.	Recettes	BP 2022
16	Capital de la dette	850 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	549 958
020	Dépenses imprévues	412 958	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	424 865
20	Immobilisations incorporelles	122 410	13	Subventions d'équipement	25 187
204	Subventions d'équipement	189 425	16	Emprunts et dettes assimilées	1 544 000
21	Immobilisations corporelles	988 865			
23	Immobilisations en cours	140 000			
	GS Boynes	100 000			
140	Agrandissement siège CCDP - PLV	1 715 000	140	Agrandissement siège CCDP - PLV	538 988
150	Gymnase Dadonville	1 411 000	150	Gymnase Dadonville	1 601 456
160	Clos Beauvoys - Elementaire	80 000	160	Clos Beauvoys - Elementaire	
<b>Total des Dépenses réelles</b>		<b>6 009 658</b>	<b>Total des Recettes réelles</b>		<b>4 684 454</b>
001	Résultat d'Investissement reporté	1 148 236	001	Résultat d'investissement reporté	
040	Opé. D'ordre de transfert de section à	70 000	021	Virement de la Section Fonctionnement	920 069
			040	Opé. D'ordre de transfert de section à	900 000
041	Opérations patrimoniales		040	Cessions	
			041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>1 218 236</b>	<b>Total des Recettes d'ordre</b>		<b>1 820 069</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 227 894</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 504 523</b>
	Reports	184 606		Reports	907 977
		<b>7 412 500</b>			<b>7 412 500</b>

La section de fonctionnement s'établit à 27 460 000€, et la section d'investissement s'équilibre à 7 412 500€ y compris reports.

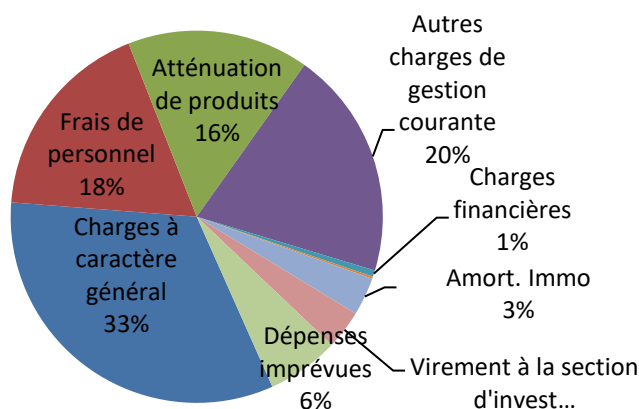
## 4.2 Les recettes de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>25 866 725</b>	<b>27 460 000</b>	<b>1 593 275</b>	<b>6%</b>
013 - Atténuations de charges	19 993	59 647	39 654	198%
042 - Opé. d'ordre transfert entre section	150 000	70 000	-80 000	-53%
70 - Produits d'exploit. et autres	609 000	581 870	-27 130	-4%
73 - Fiscalité directe	9 993 251	14 109 329	4 116 078	41%
73 - Fiscalité indirecte	3 824 595		-3 824 595	-100%
74 - Dotations et subventions	2 941 485	4 316 547	1 375 062	47%
75 - Revenus des immeubles	1 064 000	465 400	-598 600	-56%
001 - Résultat de fonctionnement	7 264 401	7 857 207	592 806	



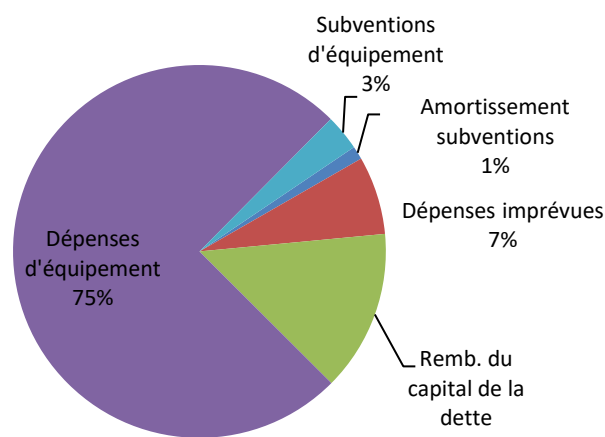
## 4.3 Les dépenses de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 866 725</b>	<b>27 460 000</b>	<b>1 593 275</b>	<b>6%</b>
011 - Charges à caractère général	7 854 225	8 954 931	1 100 706	14%
012 - Frais de personnel et assimilés	4 625 000	4 845 000	220 000	5%
014 - Atténuation de produits	4 221 000	4 300 000	79 000	2%
022 - Dépenses imprévues	1 400 000	1 700 000	300 000	
65 - Autres charges de gestion courante	5 336 500	5 640 000	303 500	6%
66 - Charges financières	150 000	150 000	0	0%
67 - Charges exceptionnelles	30 000	50 000	20 000	67%
042 - Opé. d'ordre transfert entre section	850 000	900 000	50 000	6%
021 - Virement à la section d'invest	1 400 000	920 069	-479 931	-34%



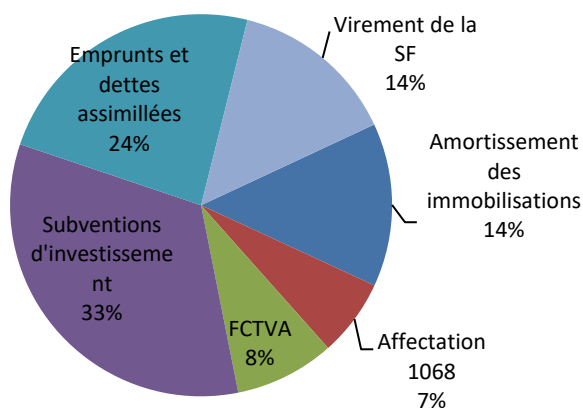
## 4.4 Les dépenses d'investissement

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 760 249</b>	<b>6 079 658</b>	<b>-1 680 591</b>	<b>-22%</b>
040 - opé. d'ordre transfert entre section	150 000	70 000	-80 000	-53%
020 - dépenses imprévues	335 749	412 958	77 209	23%
16 - emprunts et dettes	842 000	850 000	8 000	1%
20 - immobilisations incorporelles	110 000	122 410	12 410	11%
21 - immobilisations corporelles	1 180 000	988 865	-191 135	-16%
23 - immobilisations en cours	20 000	140 000	120 000	600%
27 - autres immobilisations	28 500		-28 500	-100%
204 - Subventions d'équipement	64 000	189 425	125 425	196%
45 - Opérations pour compte de tiers	80 000		-80 000	
140 - Agrand. siège CCPD - PLV	950 000	1 715 000	765 000	81%
150 - Gymnase Dadonville	4 000 000	1 411 000	-2 589 000	-65%
160 - Clos Beauvoys - Elémentaire		80 000	80 000	
170 - GS Boynes		100 000		



## 4.5 Les recettes d'investissement

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>6 590 752</b>	<b>6 504 523</b>	<b>-86 229</b>	<b>-1%</b>
040 - opé. d'ordre transfert entre section	850 000	900 000	50 000	6%
024 - Produits des cessions	100 000		-100 000	-100%
45 - Opérations pour compte de tiers	80 000		-80 000	
10 - dotations et fonds de réserve	999 927	974 823	-25 104	-3%
13 - subventions d'investissement	2 573 517	2 165 631	-407 886	-16%
16 - emprunts et dettes assimilées	275 735	1 544 000	1 268 265	460%
001 - Résultat d'invest reporté	311 573		-311 573	
021 - Virement de la SF	1 400 000	920 069	-479 931	-34%



## 5. Les budgets annexes

### 5.1 Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

La section de fonctionnement s'équilibre à 126 000€.

L'essentiel des dépenses concerne :

- Le paiement du prestataire en charge des diagnostics et des contrôles pour 70 000€
- Le personnel (35 000€)
- Un crédit pour des admissions en non-valeur de 3 000€

Les recettes de fonctionnement sont constituées du montant des redevances facturées aux usagers du SPANC pour 70 000€, d'une pénalité à l'ancien prestataire SUEZ pour 3 900€ et de la reprise du résultat pour 53 079€.

La section d'investissement s'équilibre à 235 150€ ; ce qui correspond à l'excédent récurrent.

### 5.2 Le budget annexe de la Zone d'Activité CCDP

La section de fonctionnement 2022 s'équilibre à 1 746 465€ et permet :

- l'acquisition de 2 lots sur la zone d'Escrennes (4 515€)
- la réalisation de travaux pour 170 000€, dont 90 000€ pour des fouilles, 50 000€ pour les espaces verts (création et entretien) et 30 000€ pour des aménagements divers
- une enveloppe de 32 500€ pour la réalisation de relevés topographiques
- le remboursement des frais de personnel pour 25 000€

Des recettes sont prévues pour des ventes de terrains pour un montant de 396 937€ (Escrennes : 308 000€, Pithiviers : 37 651€, Pithiviers-le-Vieil : 51 000€).

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à +345 356€.

La section d'investissement s'établit à 1 224 377€ et prévoit :

- ✓ le remboursement partiel des avances faites par les communes dont les zones ont été transférées à la CCDP et dont des terrains sont vendus (88 651€).
- ✓ Le remboursement d'une part de l'avance faite par le budget principal - CCDP (131 000€)

Le résultat d'investissement reporté est de +154 054€.

### 5.3 Le budget annexe de la Zone d'Activité de Sermaises

La section de fonctionnement 2022 s'équilibre à 846 195€ et comprend divers travaux pour 60 000€.

Le dernier terrain disponible de la zone devrait être vendu au cours de l'exercice pour 846 000€. Cette vente permettrait de clôturer le budget de la zone et de reverser l'excédent de fonctionnement au budget principal pour 399 000€.

La section d'investissement s'établit à 414 715€ et prévoit en recettes, le remboursement de la totalité de l'avance du budget principal pour un montant de 414 000€.

### 5.4 Le budget annexe de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Le budget ADS est équilibré en fonctionnement à hauteur de 390 500€. Le principal poste de dépenses (85%) est la masse salariale (250 000€).

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de la facturation des actes d'urbanisme (260 000€) et de la reprise du résultat cumulé antérieur (125 745€).

En investissement, il est prévu une enveloppe pour l'acquisition de matériel informatique. Le résultat est repris pour +11 285€.